



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
24

Séance du 8 avril 2025

Objet	

Budget	
EHPAD Les Charmilles	

Approbation	
du compte de gestion 2024	

Nombre des membres du Conseil	
En exercice	12
Remplacement en cours	1
Présents	10
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme Denigot

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



BUDGET EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2343-1 et 2 et D2343-4 et suivants,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 du comptable public est conforme à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses des Charmilles (ERRD),

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Compte de Gestion de l'EHPAD Les Charmilles du Receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles de l'ERRD pour le même exercice.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

